



**LA NOIX
DE GRENOBLE**



EARL LA BELLE NOIX
BELLE LUDOVIC
160 B allée des Cassières
38840 ST HILAIRE DU ROSIER

N° CING : 0107
N° INAO : 38394N0538

**CERTIFICAT D'HABILITATION POUR LA RECOLTE 2021
conforme aux conditions de production
en AOP « NOIX DE GRENOBLE »**

Valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) atteste que l'exploitation désignée ci-dessous :

**EARL LA BELLE NOIX
BELLE LUDOVIC
160 B allée des Cassières
38840 ST HILAIRE DU ROSIER**

➤ a déposé auprès de ses services une déclaration d'identification pour produire de l'appellation d'origine protégée « Noix de Grenoble » et s'est engagé à en respecter les conditions de production selon :

- ↳ le Cahier des charges AOP « Noix de Grenoble » associé au règlement d'exécution (UE) 2016/2149 de la Commission Européenne du 7 décembre 2016, paru au Bulletin Officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n° 2016-51 du 8/12/16
- ↳ le plan de contrôle de l'AOP Noix de Grenoble (version C du 29/04/14) validé par l'INAO le 19/08/14

➤ est à jour de sa cotisation 2020

En conséquence, sous réserve du respect de l'engagement ci-dessus, les noix de variétés **Franquette, Mayette ou Parisienne** et issues **de vergers identifiés par l'INAO** peuvent bénéficier de l'appellation d'origine protégée « Noix de Grenoble ».

En cas d'évolution de sa situation, l'opérateur s'engage à mettre à jour sa déclaration d'identification.

Seul l'original signé du Président est valable

Fait à Chatte, le 22 septembre 2021

Le Président du CING
Arnaud RIVIERE